

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue le **lundi 15 novembre 2021** de **19 h 30 à 21 h 38** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Denis Anderson, Carol Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

2021-11-15

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Marilyn Morin greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire et Luc Lebreux directeur du service incendie.

270.11-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021 ET DISPENSE DE LECTURE
03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
04. QUESTIONS AUX OFFICIERS
05. DIRECTEUR FINANCIER
 - a) Comptes à payer au 31 octobre 2021
 - b) Groupe Michel Leclerc inc. - Projet FIMEAU 2021 Décompte progressif #1
 - c) Entreprises PEC - Projet Émissaire en mer SP1 - Décompte no. 1
 - d) Atelier des Paysages - Projet Parc de l'Esplanade - Décompte no.1
 - e) Atelier des Paysages - Projet rue J.A.Gagnon - Décompte no. 1
 - f) Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2021
 - g) Financement temporaire - Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023
06. POLITIQUE FAMILIALE
07. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
 - a) Camp de jour 2021 - reddition de compte - acceptation
 - b) Statue de la Sainte-Vierge Réparation et entretien - Mandat
 - c) Fédération québécoise de Camping Caravaning - Activité 2022 - Demande
09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
11. DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - a) Adoption de la procédure d'enregistrement règlement V-709/06-21
 - b) Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement V-712/11-21 concernant la création d'une réserve financière pour compléter le financement du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin, Horizon Belle-Vue et des Pionniers
 - c) Dénéigement des stations de pompage et OAA Espoir Câlin - Octroi de contrat
 - d) Comité en relation de travail - nomination
 - e) Relation de travail - Mandat FQM
 - f) Relation de travail - Mandat RH Lambert
 - g) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, secteur rue du Moulin - Branchements résidentiels - Octroi de contrat.
 - h) Emprunt au fonds de roulement —Chevrolet bolt - 2020
 - i) PAVL - Volet RIRL 2020 - Reddition de compte
 - j) Mesures disciplinaires suspension de l'employé no320007
 - k) OMH - Budget révisé 2021

- l) Maire suppléant - Nomination
- m) Un lendemain pour mon église - Appui à Courant Culturel Rocher-Percé
- n) FQM - renouvellement
- o) Demandes de dons/commandites
- p) Ouverture d'un poste d'ouvrier spécialisé statut saisonnier d'hiver
- q) Formation d'une employée surnuméraire non syndiquée - Autorisation

12. **URBANISME**

13. **INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE**

14. **TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-11-15

271.11-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021, avec dispense de lecture.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

----- **DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU RAPPORT ET DES STATISTIQUES DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021**

La greffière procède au dépôt du rapport et des statistiques de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021. Tous les documents relatifs à cette élection sont versés aux archives de la Ville.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

272.11-21 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2021

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 octobre 2021, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 193 782,91 \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

**273.11-21 GROUPE MICHEL LECLERC INC - PROJET FIMEAU 2021
DÉCOMPTE PROGRESSIF #1**

ATTENDU que, relativement aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin (FIMEAU), la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n° 1;

POUR CE MOTIF,

2021-11-15 Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 123 168,07 \$ à Groupe Michel Leclerc inc. (Réalisation des travaux au 15-10-2021);

QUE : Le montant soit prélevé au règlement d'emprunt V-709/06-21.

**274.11-21 ENTREPRISES PEC - PROJET ÉMISSAIRE EN MER SP1 -
DÉCOMPTE NO. 1**

ATTENDU que, relativement aux travaux réfection de l'émissaire en mer, la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n° 1;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 464 452,55 \$ à Entreprises PEC inc. (Réalisation des travaux au 05-11-2021);

QUE : Le montant soit prélevé de la TECQ 19-23.

**275.11-21 ATELIER DES PAYSAGES - PROJET PARC DE L'ESPLANADE -
DÉCOMPTE NO.1**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 1800\$ à L'Atelier des paysages (réalisation des travaux au 3 novembre 2021);

QUE : Le montant soit affecté au Fonds de développement économique.

**276.11-21 ATELIER DES PAYSAGES - PROJET RUE J.A.GAGNON -
DÉCOMPTE NO. 1**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 1920\$ à l'Atelier des paysages pour l'étude préalable et la conception pour l'architecture de paysage projet JA Gagnon(travaux au 3 novembre 2021);

QUE : le montant soit affecté au Fonds de développement économique.

277.11-21 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021

2021-11-15

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité au 30 septembre 2021 présentés par le trésorier en conformité avec l'article 7.2 du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

278.11-21 FINANCEMENT TEMPORAIRE—PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ) 2019-2023

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière est à réaliser différents travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu la confirmation écrite du ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation le 07 juillet 2021 pour une contribution financière totale de 1 846 085 \$ et que le versement d'une partie de cette somme sera versée à partir du 15 mars 2022 ;

ATTENDU que la municipalité est à réaliser sa programmation de travaux à effectuer afin de se conformer aux exigences du programme;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir du financement temporaire durant la période des travaux en question;

ATTENDU que la retenue de l'aide financière approuvée provenant de ces programmes sera versée après la reddition de compte finale;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien quant à l'obtention de financement temporaire au montant de un million huit cent quarante-six mille quatre-vingt-cinq dollars (1 846 085 \$) relativement aux travaux visés par le programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023 ;

QUE : Cet emprunt soit sous forme de prêt à demande dont les déboursements et remboursements seront sur avis écrit de la municipalité;

QUE : L'échéance de ce financement soit fixée au 30 avril 2024;

QUE : Le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette transaction.

**POLITIQUE FAMILIALE
MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS (MADA)**

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

**279.11-21 CAMP DE JOUR 2021 - REDDITION DE COMPTE -
ACCEPTATION**

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-11-15

QUE : le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière accepte le contenu du rapport intitulé « Reddition de compte - Rapport final, Alliance pour la Solidarité Gaspésie 2017-2023, Regroupement des MRC de la Gaspésie » réalisée par le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire pour la tenue du camp de jour 2021 pour un montant total de 45 875,00.

**280.11-21 STATUE DE LA SAINTE-VIERGE - RESTAURATION, ENTENTE
AVEC DEUX (2) PROPRIÉTAIRES**

ATTENDU qu'une statue de la Sainte-Vierge était installée devant le bâtiment du 500 Grande Allée ouest (OAA Espoir câlin);

ATTENDU que cette statue, propriété de la Famille Jones, faisait partie d'une entente lors du don et du déménagement du bâtiment de la rue du Bord-de-l'eau à l'emplacement actuel;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de ce bâtiment, le piètre état de la statue et la demande d'un citoyen d'accueillir cette dernière sur sa propriété;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire soit mandaté à réaliser les travaux de restauration de la statue auprès d'un artisan local;

QUE : le directeur général soit autorisé à :

- signer une entente de transfert de propriété et de relocalisation de cette statue avec son propriétaire actuel;
- négocier et signer une entente avec le propriétaire qui veut accueillir la statue au bénéfice des résidents de son secteur.

**281.11-21 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING CARAVANING -
ACTIVITÉ 2022 - DEMANDE**

ATTENDU que l'Association régionale de Camping et de Caravaning (ARCC) de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine a adressé, le 15 octobre 2021, une demande à la Ville de Grande-Rivière pour tenir son rassemblement annuel et son Assemblée générale annuelle dans notre municipalité;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière dispose des équipements, des services et commodités nécessaires pour accueillir un tel évènement;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-11-15

QUE : La Ville de Grande-Rivière acquiesce à la demande de l'Association régionale de Camping et de Caravaning (ARCC) de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine de tenir le rassemblement annuel de ses membres dans la municipalité;

QUE : le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire soit mandaté à planifier l'accueil de ces visiteurs avec les organisateurs de l'évènement.

**DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

Une question est envoyée au Maire par texto et celui-ci y répond en direct à la télévision communautaire

DIRECTEUR GÉNÉRAL

**282.11-21 ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT V-709/06-21**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement d'emprunt V-709/06-21 décrétant des dépenses et un emprunt au montant de 7 334 652 \$ afin d'effectuer les prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur rue du Moulin, lequel a été produit le 26 juillet 2021;

QUE : Ce certificat soit versé aux archives de la Ville.

283.11-21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT V-712/11-21 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR COMPLÉTER LE FINANCEMENT DU PROJET DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SECTEUR RUE DU MOULIN, DE L'HORIZON DE LA BELLE-VUE ET DES PIONNIERS

2021-11-15 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière peut créer une réserve financière (réf LCV art. 569.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des secteurs concernés, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que si le nombre de signatures requises pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que les versements des aides financières à la Ville se font sur 20 ans TECQ et FIMEAU, une réserve financière doit être créée pour le remboursement de l'emprunt pour les années 21 à 25;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie projet de règlement concernant la création d'une réserve financière pour compléter le financement du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin, de l'Horizon, de la Belle-Vue et des Pionniers, portant le numéro V-712/11-21;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière adopte le projet de règlement numéro V-712/11-21 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement portera le titre de règlement créant une réserve financière pour compléter le financement du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin, de l'Horizon, de la Belle-Vue et des Pionniers

ARTICLE 2 : MONTANT PROJETÉ DE LA RÉSERVE

Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière crée une réserve financière au montant de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000 \$)

ARTICLE 3 : MODE D'UTILISATION DE LA RÉSERVE

Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière peut, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au financement des sommes nécessaires pour assumer le remboursement de l'emprunt pour les années 21 à 25 du règlement d'emprunt V-709/06-21.

2021-11-15

ARTICLE 4 : MODE DE FINANCEMENT DE LA RÉSERVE

Il est ordonné par le présent règlement, qu'il sera prélevé et imposé annuellement, un montant vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), réparti entre les immeubles des nouveaux secteurs desservis par le réseau et les immeubles du réseau existant avant les travaux de prolongement, de la façon décrite à l'article 5, pour pourvoir à la constitution de la réserve créée en vertu de l'article 2.

ARTICLE 5 : RÉPARTITION DU FINANCEMENT DE LA RÉSERVE

I - immeubles situés dans le nouveau secteur desservi

Pour pourvoir à 40 % des sommes affectées à cette réserve, il sera prélevé, annuellement, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi ou pouvant être desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout, une compensation suffisante pour chaque immeuble dont il est propriétaire dans le secteur identifié au plan de localisation préparé par la firme Tetra Tech QI inc., représenté comme numéro de projet 26740TTA et reproduit à l'annexe «A».

Le montant de cette compensation sera établi annuellement, en multipliant le nombre d'unités attribuées selon la catégorie du tableau de répartition des unités apparaissant à l'article 7 du présent règlement, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant le montant correspondant à 40 % des sommes affectées à cette réserve par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout nouvellement construit.

II - immeuble situé dans un secteur déjà desservi

Pour pourvoir à 60 % des sommes affectées à cette réserve, il sera prélevé, annuellement, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi ou pouvant être desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout une compensation suffisante pour chaque immeuble dont il est propriétaire dans l'ensemble des secteurs de la ville desservis à l'extérieur de celui visé par les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire identifié au plan de localisation préparé par la firme Tetra Tech QI inc., représenté comme numéro de projet 26740TTA et reproduit à l'annexe «A».

Le montant de cette compensation sera établi annuellement, en multipliant le nombre d'unités attribuées selon la catégorie du tableau de répartition des unités, apparaissant à l'article 7 du présent règlement à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant le montant correspondant à 60 % à des sommes affectées à cette réserve par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout situés à l'extérieur du secteur visé par les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire.

2021-11-15

III - Période de prélèvement

Pour chacun des cas de figure aux chapitres I et II du présent article, le prélèvement sera effectué dès la première année d'imposition du règlement d'emprunt V-709/06-21 et jusqu'à ce le montant de la réserve atteigne la somme de 500 000 \$.

ARTICLE 6 : AFFECTATION DE LA RÉSERVE

La réserve financière est créée au profit des contribuables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

ARTICLE 7 : RÉPARTITION DES UNITÉS

Catégorie	Unité de base
Chaque logement	1,0
Terrain vacant	0,5
Commerce attaché d'une résidence	0,4
Maison de chambres (par chambre louée)	0,2
Épicerie	1,6
Dépanneur	1,1
Autre magasin	1,4
Garage avec mécanique et débosselage	2,6
Édifice à bureaux, espace à bureau (1 à 5 bureaux) (par unité)	0,6
Édifice à bureaux, espace à bureau (6 bureaux et plus)	3,6
Hôtel avec bar	4,1
Unité de motels (par unité)	0,3
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse	5,1
Restaurant	3,6
Ferme	0,7
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée)	0,2
Institution bancaire	2,6
Bureau de poste	3,1
Salon de coiffure	1,1
M.A.P.A.Q	15,0
Usine de transformation	15,0
Usine de glace	3,0

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA RÉSERVE

La réserve est d'une durée de 25 ans.

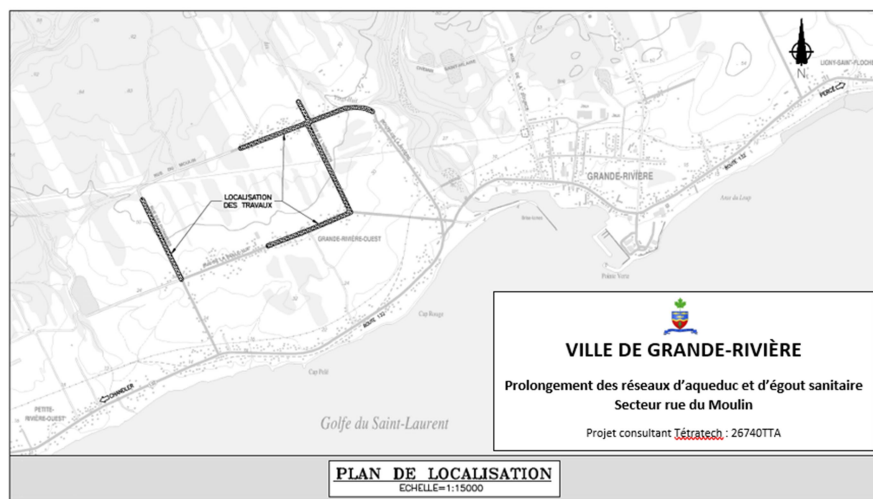
ARTICLE 9 : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS

2021-11-15 Tout au cours de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses et les intérêts générés, le cas échéant, seront partie intégrante des fonds réservés.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

RÈGLEMENT V-712/11-21 ANNEXE A



284.11-21 DÉNEIGEMENT DES STATIONS DE POMPAGE ET OAA ESPOIR CÂLIN - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entrepreneurs en déneigement locaux;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu deux (2) soumissions conformes dans les temps prescrits;

ATTENDU que les résultats d'ouverture de soumissions sont les suivants :

- Dépanneur Marie-Soleil Inc. 5 194,00 \$ (taxes en sus)
- Bélanger et Couture Inc. 3 700,00 \$ (taxes en sus)

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le contrat de déneigement des stations de pompage et du stationnement de OAA Espoir câlin, tel que décrit dans l'Appel d'offres no.

VGR-TP-2021-10-17, soit octroyé à Bélanger et Couture Inc. pour un montant de 3700\$ + taxes.

285.11-21 COMITÉ RESSOURCES HUMAINES - NOMINATIONS

2021-11-15

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le maire et le conseiller M. Denis Beaudin soit nommés à titre de membres du Comité en Ressources humaines (R.H.);

QUE : Le comité a pour mandat d'examiner les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'évaluation du rendement, la planification de la relève, la rémunération des employés, les dossiers litigieux, et les pratiques générales de la Ville de Grande-Rivière en matière de ressources humaines.

286.11-21 RELATIONS DE TRAVAIL - MANDAT FQM

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu ;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

287.11-21 RELATION DE TRAVAIL - MANDAT RH LAMBERT

CONSIDÉRANT que le directeur général a obtenu l'approbation du maire pendant la période électorale de donner un mandat en relation de travail à une firme en ressource humaine;

POUR CE MOTIF,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière octroi un contrat à la firme Ressources humaines Lambert inc. pour un montant de 16 003,20 taxes incluses;

QUE : Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement.

288.11-21 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT –CHEVROLET BOLT - 2020

2021-11-15

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière soit autorisée à effectuer un emprunt de cinquante-trois mille quatre-cents (53 400,00 \$) de son fonds de roulement pour le financement d'un véhicule Bolt 2020 ainsi que les frais d'honoraires de ce projet , étant entendu que cet emprunt sera remboursé sur une période de six (6) ans, réparti comme suit :

2022	8 900,00 \$	2023	8 900,00 \$	2024	8 900,00 \$
2025	8 900,00 \$	2026	8 900,00 \$	2027	8 900,00 \$

289.11-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, SECTEUR RUE DU MOULIN - BRANCHEMENTS RÉSIDENTIELS - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'au terme d'un processus d'appel d'offre publié sur le SEAO, la Ville de Grande-Rivière a reçu une seule soumission par voie électronique et le résultat est le suivant :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc. au montant 344 850, 53 \$ (taxes comprises) pour le branchement de 45 résidences au nouveau réseau.

ATTENDU que la firme Tetrattech QI Inc. a procédé à l'analyse de conformité de la soumission et recommande à la Ville de Grande-Rivière d'octroyer le contrat au soumissionnaire;

ATTENDU qu'un supplément d'un montant d'environ 30 000\$ est à prévoir pour l'approvisionnement en sable d'enrobage de canalisations et qu'il est avantageux financièrement pour la Ville de Grande-Rivière d'en faire elle-même l'achat;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le contrat de réalisation des travaux de branchement résidentiel soit octroyé aux entreprises d'Auteuil et fils Inc. pour un montant de 344 850,53 \$ (taxes comprises);

QUE : Le directeur général soit autorisé à acheter 1800 tonnes de sable d'enrobage de canalisation;

QUE : les coûts ci-haut décrits soient affectés au règlement d'emprunt concernant le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, secteur rue du Moulin.

290.11-21 PAVL - VOLET RIRL 2020 - REDDITION DE COMPTE

2021-11-15 Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal atteste de la réalisation complète des travaux effectués en 2020 financés dans le cadre du volet RIRL du PAVL du Ministre des transports du Québec;

QUE : les copies de factures ou tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) soient déposés avec la grille de reddition de compte dûment complétée.

291.11-21 MESURES DISCIPLINAIRES SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ N°320007

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 320007 est suspendu administrativement avec solde pour fins d'enquête depuis le 20 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait mention au conseil municipal, à huis clos des conclusions du rapport d'enquête;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE : la suspension pour fin d'enquête de l'employé n° 320007 prenne fin le 15 novembre 2021;

QUE : le conseil municipal accepte de suspendre, l'employé no 320007, disciplinairement sans solde pour une période de 10 jours ouvrables, et ce, à compter du 16 novembre 2021;

QUE : le directeur général, soit et est, autorisé à mettre en place des mesures correctrices afin d'assurer un climat de travail sain.

292.11-21 OMH - BUDGET RÉVISÉ 2021

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec du budget révisé 2021 en date du 29 octobre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU que les montants indiqués sur ce budget révisé sont les suivants :

Revenus : 418 448 \$ Dépenses : 1 137 262 \$

ATTENDU que le déficit, après capitalisation, se chiffre à 718 814 \$;

2021-11-15

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte le budget révisé 2021 en date du 29 octobre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

293.11-21 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseiller Denis Beaudin soit nommé « Maire suppléant » pour une période de huit (8) mois, soit du 16 novembre 2021 au 11 juillet 2022;

QUE : Le Maire **ou** le maire suppléant **et** le trésorier **ou** le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les effets bancaires ou autres.

294.11-21 UN LENDEMAIN POUR MON ÉGLISE - APPUI À COURANT CULTUREL ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu entre la firme d'architecture Entremise, la consultante Pascal Geoffroy, les membres du conseil de la Fabrique, Courant Culturel Rocher-Percé, un représentant de la MRC Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT qu'un projet va être déposé prochainement pour l'aménagement de la Sacristie;

CONSIDÉRANT qu'il faut signer entente avec la Fabrique et qu'il est nécessaire de nommer un organisme à devenir porteuse du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville possède une entente avec Courant Culturel Rocher-Percé attitré pour les projets locaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal donne son appui à Courant Culturel Rocher-Percé pour négocier une entente avec la Fabrique de la paroisse de l'Assomption-de-Notre-Dame de Grande-Rivière, en vue d'une occupation transitoire à l'Église de l'Assomption-de-Notre-Dame.

295.11-21 RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2021 – FQM

2021-11-15

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2022 et qu'un montant de 3008,85 \$ taxes incluses soit versé à cet effet.

296.11-21 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 100 \$:

La ressource d'aide aux personnes handicapés..... 100 \$

297.11-21 POSTE DE SAISONNIER D'HIVER - OUVRIER SPÉCIALISÉ -OUVERTURE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que suite à la demande de pré-retraite d'un employé des travaux public de passer régulier temps plein à saisonnier d'été régulier un poste de saisonnier d'hiver à combler;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à afficher un poste d'ouvrier spécialisé saisonnier d'hiver à l'interne et/ou à l'externe le cas échéant, et de procéder au processus d'embauche.

298.11-21 POSTE NON SYNDIQUÉ SURNUMÉRAIRE ET FORMATION ARÉNA

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le directeur général soit autorisé à embaucher Madame Mélanie Gionest à titre d'employé d'aréna surnuméraire afin d'assurer le service aux citoyens en effectuant des remplacements ponctuel;

QUE : le conseil autorise qu'elle obtienne une formation pour opérer la resurfaceuse.

2021-11-15

URBANISME

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

299.11-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Marilyn Morin, Greffière

